

Transports scolaires : aides 2022-2023 du département du Val-d'Oise



Le Conseil Départemental accorde des subventions pour les titres de transport scolaires et renouvelle son soutien aux familles dans l'achat des titres de transports scolaires au même niveau d'aide pour l'année scolaire 2022-2023..

- la carte Imagine R : pour les lignes régulières,
- la carte CSB : pour la carte scolaire bus,
- la carte Scol R : pour les circuits spéciaux scolaires.



Infos pratiques

- La carte Imagine R permet l'utilisation de tous les transports en commun (à l'exception des navettes Orlyval, des TGV en Ile-de-France et des réseaux ferrés hors Ile-de-France), tous les jours, autant de fois que nécessaire partout en Ile-de-France. Les familles acquièrent leur forfait Imagine R via le site internet dédié : <https://www.iledefrancemobilites.fr/imagine-r> ;
- La carte CSB permet d'effectuer un aller-retour, unique et quotidien, entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève, sur une ligne régulière de bus agréée "OPTILE" (origine-destination déterminée pour l'année scolaire). Un élève peut souscrire simultanément à deux abonnements, à condition qu'ils correspondent à des trajets complémentaires d'un itinéraire unique, entre le domicile et l'établissement scolaire. Les familles peuvent souscrire la carte directement auprès du transporteur ;
- La carte Scol R permet d'effectuer un aller-retour, unique et quotidien, entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève, mais seulement sur les lignes des Circuits Spéciaux Scolaires (CSS), ancien dispositif du ramassage scolaire. Ces circuits, réservés exclusivement aux élèves scolarisés dans des établissements des premier et second degrés, sont créés, uniquement, lorsqu'il n'existe pas

de lignes régulières, ou lorsque les déplacements ne peuvent être effectués par des lignes régulières dans des conditions satisfaisantes. Un circuit spécial n'est créé, qu'à la double condition, qu'il concerne 15 élèves minimum et qu'il fasse plus de trois kilomètres. Ces circuits de transports publics routiers scolaires sont concentrés majoritairement en Grande couronne. Les familles peuvent souscrire la carte auprès de l'organisateur local ou du transporteur.

Liens utiles

[Communication du département.](#)